

# Rejets atmosphériques du bassin de Lacq

## Plan d'action

---

*Programme d'amélioration des  
Connaissances*

*CSS Plénière du  
14 septembre 2021*



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AQUITAINE-LIMOUSIN-  
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

# Rappel du contexte

## 1) Démarche exposée en CSS en 2018 et 2019:

- ✓ Des plaintes pour nuisance récurrentes depuis juillet 2015 autour d'Induslacq et de chempole 64 sans explications complètes,
- ✓ Aucune non conformité réglementaire n'explique ces nuisances,
- ✓ Un dispositif de surveillance environnementale non adapté aux cas de plaintes rapportés.
- ✓ Des exemples de substances (COV dont CMR, acide sulfurique...) présentes dans les rejets atmosphériques, et non appréhendées par les industriels,

## 2) Des objectifs adaptés au contexte, et plus ambitieux que le cadre réglementaire national et communautaire:

- ✓ Investiguer en cas de signalement ;
- ✓ Améliorer la connaissance des émissions atmosphériques ;
- ✓ Vérifier la maîtrise des émissions et de leur impact

# Qui est concerné ?

## 3) Les sites des plate-formes IndusLacq / Chempole'64 / Mont et Noguères concernées par les arrêtés du 8 août 2019:

Sur la Zone IndusLacq :

- ✓ ARKEMA Lacq
- ✓ BIOLACQ Energie
- ✓ TORAY Lacq
- ✓ SECHE Eco Industrie
- ✓ SIAP (Ex SMTB)
- ✓ SOBEGI Lacq
- ✓ SOBEGI STEB
- ✓ VERTEX

Sur la Zone Chempole' 64 :

- ✓ ARKEMA Mourenx
- ✓ ARYSTA
- ✓ CEREXAGRI
- ✓ CHIMEX
- ✓ FINORGA
- ✓ LUBRIZOL
- ✓ ROLKEM
- ✓ SANOFI
- ✓ SBS
- ✓ SPEICHIM
- ✓ SOBEGI Mourenx

Hors plate-forme :

- ✓ ARKEMA Mont

# Quelles obligations nouvelles ?

**Article 2-3) Des obligations individuelles sur la gestion des signalement de nuisances ;**

**Article 3) Améliorer la caractérisation des rejets ;**

- ✓ Établir un inventaire de toutes les sources d'émissions (canalisées et diffuses) ;
- ✓ Établir un inventaire de toutes les substances susceptibles d'être présentes à chaque source d'émission ;
- ✓ Proposer un programme analytique visant à confirmer la connaissance des substances présentes à chaque rejet ;
- ✓ Mettre en place des campagnes de mesure pour quantifier les émissions diffuses fugitives

**Article 4) Établir un bilan de la phase précédente d'amélioration des connaissances ;**

- ✓ Comparant les valeurs mesurées avec les valeurs limites d'émission qui lui sont applicables (réglementation préfectorale, nationale et communautaire),
- ✓ Proposer un programme de surveillance complémentaire selon nécessité pour les émissions et pour l'environnement

# Quels résultats ?

## Gestion des signalements ;

- ✓ Une plate forme de collecte et d'analyse des signalements mis en place par les ASL (plate forme ODO) alimentées le réseau de nez formé et animé par ATMO NA et le public. Diffusion hebdomadaire d'un bulletin d'analyse des signalements ;

## Améliorer la caractérisation des rejets ;

- ✓ Tous les inventaires des sources d'émissions potentielles, attendus ont été remis ;
- ✓ Tous les inventaires des substances potentiellement émises ont été remis 466 substances différentes potentiellement émises inventoriées ;
- ✓ Tous les programmes analytiques attendus ont été remis certains sont toujours en cours ;
- ✓ Des campagnes spécifiques de recherche de fuite ont été déployées

# Bilan de la phase d'amélioration des connaissances

## Réception des bilans ;

- ✓ 19 bilans ont été remis tous ne sont pas achevés notamment en raison des programme de fabrication ;
- ✓ Sur les 19 bilans remis 8 ont fait l'objet d'une inspection spécifique ;

## Enseignement des bilans en cours d'examen par la DREAL ;

- ✓ Sur les 8 bilans déjà examinés aucune substance non appréhendée historiquement n'est identifiée malgré le recours à des techniques analytiques de référence dans les laboratoires de recherche (spectrométrie de masse couplée à la chromatographie en phase gazeuse) ;
- ✓ Sur les 8 bilans déjà examinés aucune substance déjà appréhendée historiquement n'est quantifiée à des niveaux pouvant compromettre des enjeux sanitaires immédiats ;
- ✓ Pas de substance encore identifiée pour expliquer la note odorant « *Note Cible* » attribuée au fonctionnement de TORAY ;

# Bilan de la phase d'amélioration des connaissances

## Enseignement des bilans en cours d'examen par la DREAL (suite) ;

- ✓ Identification de source d'émissions significatives de DMS et Toluène (Station de Traitement des Eaux Biologique -STEB) en cohérence avec les 1ere données environnementales de la campagne PTR-MS ;
- ✓ Des émissions de DPAN et de Valéronitrile issues des effluents aqueux traités par la STEB à investiguer ;
- ✓ Des émissions d'acide sulfurique par les chaudières à vapeur valorisant le gaz traité, non appréhendées historiquement, appellent des investigations supplémentaires ;
- ✓ Identification de sources d'émissions de COV non appréhendées historiquement appellent des investigations supplémentaires ;
- ✓ Identification d'un cas avec des phases de production pouvant contourner les dispositifs de traitement d'effluent normalement utilisés, à investiguer ;

# Les premières perspectives de réduction des rejets

## Des travaux réalisés ou prévus ;

- ✓ Selon les enjeux identifiés des exploitants proposent de renouveler les campagnes de recherche et résorption de fuite;
- ✓ Arrêt programmé début 2022 pour le principal atelier contributeur à la présence de DMS à la STEB ;
- ✓ Arrêt programmé fin 2021 du seul atelier de production d'acide sulfurique encore présent sur le bassin ;
- ✓ Programme de fiabilisation de l'URS prescrit en cours d'élaboration avec échéance fixée à 2025 ;
- ✓ Test en cours, pour une alternative au torchage des effluents bas PCI produit par le site de Lubrizol ;





# Premières Conclusions

- Pas d'enjeux sanitaire nouvellement identifié après examen des 8 bilans analysés ;
- Démarche d'analyse des bilans produits toujours en cours
- Démarches d'amélioration de la connaissance des rejets complémentaire des démarches concomitantes en cours :
  - connaissance de la qualité de l'air réalisée par ATMO NA (PTR-MS) pour le compte de la DREAL ;
  - Réseau nez sentinelle.
- Des perspectives d'améliorations sont listées pour la réduction des rejets atmosphériques
- La surveillance environnementale autour d'Induslacq va devoir être renforcée au moins pour l'acide sulfurique